



APPEL 2017 - AC103 - Mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation
Mobilité des étudiants et du personnel de l'Enseignement supérieur entre Pays Programme
Formulaire de candidature - Lignes directrices

Les formulaires de candidature en ligne (e-form) doivent être téléchargés, complétés et soumis électroniquement. Ils sont disponibles [ici](#) en français.

Aucun envoi papier n'est requis.

Il est conseillé de conserver, sur un support informatique, une copie de l'e-form soumis.

Les formulaires doivent être complétés à l'aide d'Adobe Reader. Si nécessaire, télécharger la dernière version de ce programme (www.adobe.com).

L'organisme candidat doit posséder un code PIC (Participant Identification Code), identifiant UNIQUE qui doit être utilisé pour répondre à l'ensemble des appels à candidatures des actions centralisées et décentralisées. **Si un PIC a déjà été créé lors de candidatures passées, il DOIT être réutilisé.**

La date limite de soumission pour les formulaires de mobilité Erasmus+ AC1 est fixée au **2 février 2017 (à 12h00, heure de Bruxelles)**.

Aucune demande ne sera acceptée au-delà de cette date.

En cas de difficultés d'ordre informatique, merci de contacter Frédéric Raes au 02/542 62 91.

POINTS D'ATTENTION

Veuillez remplir ce formulaire très soigneusement. La demande représente des objectifs pour lesquels l'organisme candidat s'engage véritablement et dont il devra rendre compte au terme de la convention.

Conformément au mécanisme mis en place, l'allocation du budget 2017 prendra en compte les statistiques 2015, 2016 et 2017. A noter que, dans le cadre de cet appel, les données 2015 et 2016 seront directement extraites du MT+. Il est donc impératif que l'encodage soit à jour, dans le respect de l'article I.9.1 des conventions de subvention.

TELECHARGEMENT DU FORMULAIRE

Cliquer sur le lien et enregistrer le document sur votre ordinateur, fermer le document et ouvrir le fichier enregistré avec Adobe Reader.

Il est possible qu'à l'ouverture du document, le message suivant apparaisse en caractères gras de couleur rouge: "The form has been opened inside a web browser window. Please download the form to your PC in order to be able to properly save the form after filling it in."

COMPLÉTION DU FORMULAIRE

- Le formulaire est conçu pour être complété de haut en bas. Toute modification à une question peut avoir des conséquences sur les rubriques qui suivent. Les champs grisés se complètent automatiquement et les champs en rouge sont obligatoires. Veiller à enregistrer régulièrement votre travail.
- Période d'éligibilité du projet: **sélectionner 24 mois**¹.
- Le point B.2. concerne l'identification de l'Agence, sélectionner BE01 Belgique.
- Le point C.1.3. concerne la référence de l'accréditation:
 - dans le cas d'une candidature individuelle soumise par un établissement, il s'agit du numéro de la charte Erasmus (liste complète https://eacea.ec.europa.eu/erasmus-plus/actions/erasmus-charter_en);
 - dans le cas d'une candidature soumise par un consortium accrédité, il s'agit du numéro d'accréditation (certificat de mobilité);

¹ L'Agence, en concertation avec le Conseil Supérieur de la Mobilité étudiante, a décidé de rendre obligatoire la contractualisation des projets en 24 mois afin d'optimiser la consommation des budgets. Les modalités de gestion des projets en 24 mois sont définies dans le Guide du Porteur de Projet AC103 au point 3.

- dans le cas d'une candidature soumise par un consortium non accrédité² le numéro d'accréditation n'étant pas encore connu, il faut indiquer «demandé» dans la fenêtre ouverte.

- Au point D.1., **la demande budgétaire doit être formulée sur base des mobilités prévues durant l'année académique 2017-2018 même si la convention sera établie sur 24 mois.**
Inscrire d'une part la durée totale de toutes les mobilités étudiantes en mois complets et jours supplémentaires et d'autre part la durée totale en jours de toutes les mobilités du personnel (règles de durées minimale et maximale, pages 38-39 de la version anglaise du Guide du programme).
Ensuite, appuyer sur le bouton Valider, afin qu'une vérification de la durée totale soit effectuée. En cas d'erreur, un message s'affiche.
- Au point E. veuillez indiquer le lien vers la page internet où est publiée **la déclaration de stratégie Erasmus.**
- Une fois les différentes rubriques complétées, cliquer sur « Imprimer la déclaration sur l'honneur ». La compléter de manière manuscrite, la faire signer par le représentant légal du candidat, la scanner et la télécharger au formulaire de candidature, sous la rubrique I. Annexe.
- Télécharger les autres annexes éventuelles (pas plus de 10 pièces jointes pour un poids total maximum de 10 Mo).
- Lorsque le formulaire est complété et les annexes téléchargées, cliquer sur « Valider» pour vérifier que le formulaire a été complété correctement et qu'il ne manque aucune donnée obligatoire.
Attention : « Valider » ne signifie pas « Soumettre en ligne ». La fonction « Valider », présente sur chaque page, passe en revue l'entièreté du formulaire et permet de vérifier si celui-ci est correctement complété. Si c'est le cas, un message indique que le formulaire est valide.
- Soumettre en ligne :
 - ✓ Avant de soumettre, vérifier que le formulaire est complet à l'aide de la liste de contrôle (Rubrique F. Listes de contrôle) et que les annexes sont présentes
 - ✓ Soumettre, en cliquant sur « Soumission électronique »
La soumission est effective lorsqu'elle est confirmée par l'apparition du statut de soumission («OK»)
 - ✓ Vérifier qu'en bas de la 1ère page soit inscrit la mention « Ce formulaire a été soumis en ligne » avec le numéro d'identifiant de la soumission (Rubrique J.4. Résumé de soumission ainsi qu'en bas du formulaire)
 - ✓ Ne pas oublier d'enregistrer la version soumise.

² Un établissement d'un pays membre du programme soumettant une demande au nom d'un consortium de mobilité national doit être en possession d'une accréditation de consortium valable. Ce certificat est délivré par l'Agence nationale qui évalue les demandes de financement des projets de mobilité de l'enseignement supérieur. Les demandes d'accréditation et de subvention de projets de mobilité peuvent être introduites en même temps. Toutefois, les subventions pour des projets de mobilité ne seront accordées qu'aux EES et organisations qui auront finalement obtenu leur accréditation. Les conditions pour obtenir une accréditation de consortium sont détaillées dans le Guide du programme Erasmus+ 2017 http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/documents/erasmus-plus-programme-guide_en.pdf.